

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#55
MAI
2021

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.08

DOSSIER

Le revenu solidarité jeunes :
un coup de pouce pour impulser des dynamiques vertueuses

p.13

D'HIER À AUJOURD'HUI :

Du vert, du bio et du local dans les assiettes des collégiens

p.16

REGARDS CROISÉS :

Quand il y a péril en la demeure, il y a Farhat Manseur



Retrouvez le Petit métropolitain sur comete.grandlyon.fr

GRANDLYON
la métropole

#55
MAI
2021

03

ACTUS

07

EN PERSONNEVélo et pâtisserie :
l'équilibre parfait

08

DOSSIERLe revenu solidarité
jeunes : un coup de
pouce pour impulser
des dynamiques
vertueuses

13

**D'HIER À
AUJOURD'HUI**Du vert, du bio
et du local dans
les assiettes des
collégiens

14

EN ACTIONFace à la sécheresse :
les services de
la Métropole se
mobilisent

16

**REGARDS
CROISÉS**Quand il y a péril
en la demeure, il y a
Farhat Manseur

18

**POINT
D'INTERROGATION**Acheter
responsable :
le nouveau défi
de la Métropole

20

C'EST PRATIQUEComposts collectifs :
un petit seau
pour chacun,
un grand saut pour
l'environnement !

21

LES ASSOS

22

**EXPRESSIONS
SYNDICALES**

24

TEMPS FORTS

RÉFÉRENTS

**Direction Générale des Services****Direction Ressources urbain
et environnement :**Écologie : Cécile Bracco
Gestion des déchets nettoyage :
Ingrid Mourier
Eau : Blandine Lubineau
Énergie-développement durable :
Vérène Saint-André
Voirie-végétal : Karine Lalo**Direction Prospective et dialogue public :**

Léna Palenius

Délégation Développement responsableDirection Valorisation territoriale &
relations internationales :
Anne-Laure Beaudoin
Direction Innovation numérique
& systèmes d'information :
Julien Veaux, Yves Estève**Délégation Solidarités,
habitat et éducation**Marine Mayans
Madeleine Aufrand**Délégation Ressources humaines
et moyens généraux**Ressources humaines :
Bénédicte Mouton
Patrimoine et moyens
généraux : Aurélie Giron
Service Documentation :
Cécile Ducharne**Comité social du personnel**Alix Lobato
Camélia Gnanzou**DVMAP - SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLÉ**20, rue du Lac, CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
Tél. 04 26 99 37 87cbarbier@grandlyon.com**Directrice de la publication**

Anne Jestin

Rédactrice en chef

Dominique Yoyo

Coordination et rédactionChristian Barbier / Jennifer Schies
Véronique Riffault / Yves Estève**Crédit photos**Thierry Fournier / Jérémy Cuenin /
Laurence Danière / Olivier Chassignol**Conception maquette**

In Média Res

Réalisation

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs



PASSÉE LA CRUE, LE TEMPS DU NETTOYAGE DES BERGES



La Saône sort régulièrement de son lit et recouvre les rives de boues, limons, débris végétaux et autres. C'est ce qui s'est passé au mois de février dernier. Une fois la décrue amorcée, les services métropolitains assurent le nettoyage de ces espaces afin de rendre les promenades des bords de Saône aux usagers lorsque le danger est écarté. Outre les embâcles à évacuer, il faut également nettoyer la boue qui reste sur certains endroits. Pour dégager ces espaces, le travail est réalisé en deux temps. Une zone de circulation d'environ un mètre, qui

permet aux agents et aux usagers (avant autorisation) de circuler, est d'abord dégagée au racle. La zone est ensuite terminée à l'aide d'une motopompe qui puise l'eau de la Saône et la recrache sous pression. Cette pression étant importante et le tuyau difficilement maniable, un agent gère la lance pendant que son collègue est chargé de faire suivre le tuyau et vérifie qu'aucun nœud ne se crée. Intervenant au bord d'un cours d'eau dont le débit peut être important, les agents sont munis d'un baudrier spécial qui se gonfle et joue le rôle de gilet de sauvetage en cas de chute.

SUR LE TERRAIN

Fin mars, le Président de la Métropole et le Vice-président aux mobilités actives et à la voirie, accompagnés de Catherine David (DGA), se sont rendus sur deux sites de la subdivision de voirie ouest : les ateliers de la régie à Dardilly et les bureaux de la subdivision à Écully. L'occasion de se rendre compte de l'action des équipes des services urbains sur le terrain. La subdivision ouest, composée de 68 agents, est organisée en une régie (avec deux dépôts, celui de Dardilly

et celui de Pierre-Bénite), un bureau d'études, un pôle administratif et quatre secteurs-travaux. Son large périmètre inclut 18 communes, il est situé sur deux territoires des services urbains et trois conférences territoriales des maires. 5 959 451 m² de surface de voies/trottoirs/espaces publics sont ainsi entretenus par l'équipe de voirie ouest, l'une des sept subdivisions de voirie au sein de la direction territoires services urbains (TSU).



ET SI VOUS RECRUTIEZ UN SERVICE CIVIQUE POUR LA RENTRÉE 2021 ?

Le service civique a vocation à confier à des jeunes de 16 à 25 ans, une mission d'intérêt général d'une durée de 7 mois. Ce dispositif est un véritable tremplin d'insertion pour les jeunes en année de césure, car en plus des missions confiées qui leur permettent d'acquérir maturité et compétences professionnelles, ils bénéficient d'un accompagnement sur leur projet d'avenir tout au long de leur mission. Depuis 2018, la Métropole accueille des jeunes en service civique en partenariat avec l'association Unis-Cité (11 jeunes sur l'année scolaire 2018-2019, 12 sur 2019-2020 et 14 actuellement présents en 2020-2021).

Les jeunes sont recrutés en binôme pour effectuer les missions qui leur sont confiées : lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement des usages numériques, lutte contre l'isolement des personnes âgées ou encore sensibilisation aux éco-gestes...

Fort de la satisfaction unanime des services accueillants ces jeunes, ce dispositif piloté par le service insertion de la DRHMG sera reconduit pour de nouvelles missions avec pour objectif de recruter 20 nouveaux jeunes dès octobre/novembre 2021 ! Si vous êtes intéressé pour accueillir des jeunes en service civique pour l'année prochaine, vous pouvez transmettre votre demande auprès de votre SRH au plus tard le vendredi 11 juin 2021.

➔ **Renseignements :**
Chérinne BOUDJAHFA :
04 26 99 38 93 ou
cboudjahfa@grandlyon.com

Agroécologie : la lentille a de l'avenir dans la restauration collective

Il s'agit de développer une filière légumineuse locale avec les exploitations céréalières de l'Est lyonnais pour approvisionner la restauration collective. Dans ce territoire couvert par les aires d'alimentation de captages approvisionnant la Métropole en eau potable, intégrer des plantations de lentilles dans les rotations culturales composées majoritairement de céréales, permet d'utiliser moins de fertilisants car cette plante a la capacité de capter l'azote de l'air, qu'elle transmet ensuite dans le sol pour les cultures suivantes, limitant leurs besoins en engrais. Cette initiative participe à la préservation de la qualité de l'eau potable sur le territoire métropolitain, et introduit davantage de protéines végétales dans les assiettes. Mais d'autres éléments font un projet innovant : il associe restauration scolaire et systèmes céréaliers, domaine peu exploré jusqu'à présent ; il aborde la démarche de relocalisation des approvisionnements de manière globale, du champ à l'assiette ; il cherche à accompagner les exploitations céréalières dans la progression vers l'agroécologie



en agissant sur la protection des ressources (eau, sol, biodiversité, climat).

Le restaurant administratif de la Métropole a ouvert la voie cette année, en s'engageant par des précommandes en fin d'année pour livraison fin d'année suivante, comme l'explique Fanny Duchesne, responsable

logistique du restaurant collectif. Deux livraisons de 300 kg chacune sont reçues sur une année et pour lesquelles il faut trouver de la place pour leur stockage car l'épicerie est habituellement commandée à la semaine.

Fanny précise qu'auparavant ce sont les lentilles du Puy que l'on retrouvait dans les assiettes des agents : en initiant un partenariat avec la filière ARC, on augmente en proximité, sans perdre en qualité.

Le but de la filière ARC est de mettre en place, sur le long terme, des filières territoriales à destination de l'alimentation humaine (restauration collective, commerciale, grandes et moyennes surfaces, etc.) valorisant les productions d'une céréaliculture locale ayant choisi d'adopter de nouvelles pratiques relevant de l'agroécologie et répondant ainsi aux enjeux du territoire et de la société.

HÉBERGEMENT D'URGENCE



Porté dans le cadre de la politique « Métropole accueillante et hospitalière », le dispositif des Tiny houses est animé par Martine Chanal, Chargée de mission Habitat, stratégie et Innovation (Direction Habitat et logement) et Benjamin Damasco, Chargé de mission Accueil et intégration

des réfugiés auprès de Corinne Aubin-Vasselín. 17 de ces micro-maisons permettent aujourd'hui d'héberger des femmes isolées et leurs enfants à Villeurbanne, soit 51 personnes. L'idée est de déployer rapidement une solution d'hébergement pour des publics vulnérables. À l'initiative de la Métropole de Lyon, et pour lutter contre le sans-abrisme, plus de 200 places vont ainsi être créées sur le territoire d'ici la fin du 1^{er} semestre 2021. Ces places viendront en déduction des prises en charge hôtelières (800 actuellement). Trois sites dans la Métropole, deux à Lyon et un à Villeurbanne, accueilleront ces tiny houses.

MODIFICATION DU PLU-H

La modification n°3 du PLU-H été ouverte à la concertation le 13 avril dernier lors d'une réunion publique.

Le PLU-H est un projet territorial qui définit les évolutions de la Métropole à travers le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui intègre le volet de la politique de l'habitat. C'est également un document juridique qui définit les règles du droit des sols appliquées dans les permis d'aménager et de construire.

La modification 3 permet de poursuivre l'adaptation du PLU-H et surtout de renforcer le volet environnemental à travers douze orientations.

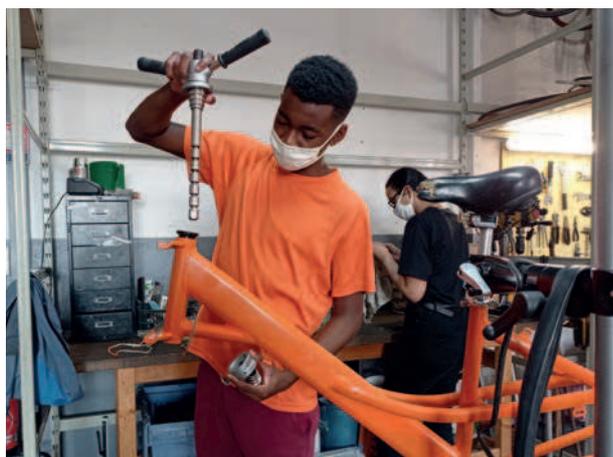
Elle s'inscrit dans une démarche citoyenne et participative : en effet, deux réunions publiques sont organisées et chaque habitant de la Métropole peut avoir un rôle actif. La 1^{ère} réunion de concertation publique du mardi 13 avril a été un succès avec une réelle participation (plus de 400 connexions au site jeparticipe.grandlyon.com Document transversal, le PLU-H et la modification 3 rassemblent les

contributions de plusieurs services : urbanisme et territoires, planification, habitat et logement, mobilité, économie, environnement et énergie. L'agence d'urbanisme a également participé à l'élaboration de ce document stratégique. Concernant la mise en œuvre de la concertation, phase essentielle de cette modification, les services avec un rôle transversal comme la Communication externe ou encore la direction de la Prospective et du dialogue public ont joué un rôle très actif.

➔ concertationpluh-modification3@grandlyon.com

LA BELLE INITIATIVE

Au mois d'octobre dernier, les éducateurs de prévention spécialisée de la Métropole à Rillieux-La-Pape, en partenariat avec la CAPS* et Dynacité (bailleur social), ont organisé un chantier éducatif avec des jeunes pour construire des vélos électriques destinés à des actions de nettoyage dans le quartier. Quatre jeunes âgés de 16 à 18 ans ont ainsi construit et assemblé entièrement deux vélos électriques à partir de simples cadres nus de vélos de la Poste. Dès la mi-mars, ils ont utilisé ces nouveaux vélos pour se déplacer sur l'ensemble de Rillieux afin de procéder au ramassage de déchets. Près de 200 kilos de déchets ont ainsi été enlevés. « Le principal intérêt de cette action, explique l'un des éducateurs, a été, pour



nous, de créer une relation de confiance avec ces jeunes, indispensable à notre accompagnement. Ce chantier a également permis aux ados de prendre de l'assurance, de développer des compétences et d'appréhender le monde du travail. Pour certains,

cela a été l'opportunité de découvrir un métier manuel ».

*Dans le cadre de l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le service de prévention spécialisée des AJD (Association des jeudis et des dimanches) s'est doté d'un atelier technique la Cellule d'Activité de la Prévention Spécialisée (CAPS).

FOIRE AUX RESSOURCES DES ACTEURS CULTURELS

Sur le modèle d'un site bien connu de ceux qui ont quelque chose à vendre ou à donner, le Grand Lyon propose, aux acteurs culturels, une plateforme pour partager des ressources (matériels, espaces, compétences, etc.) entre professionnels du secteur artistique culturel du territoire.

➔ <https://acteursculturels.grandlyon.com>

ZFE : Dérogation pour les particuliers ayant un véhicule utilitaire polluant

Pour réduire la pollution de l'air et protéger notre santé, depuis le 1^{er} janvier 2020, les poids lourds et véhicules utilitaires légers (VUL) les plus polluants (Crit'Air 3, 4, 5 et non classés) n'ont plus le droit de circuler dans la Zone à Faibles Émissions (ZFE). Cette interdiction vise aujourd'hui uniquement les véhicules professionnels destinés au transport de marchandises (catégorie N sur la carte grise). Le Président de la Métropole, en date du 11 mars 2021, a pris un arrêté qui permet d'attribuer une dérogation aux particuliers détenteurs d'un VUL avec la catégorie N1 sur leur carte grise, ceci afin de leur permettre de continuer à l'utiliser à titre privé dans la ZFE. Pour obtenir cette dérogation, les personnes concernées

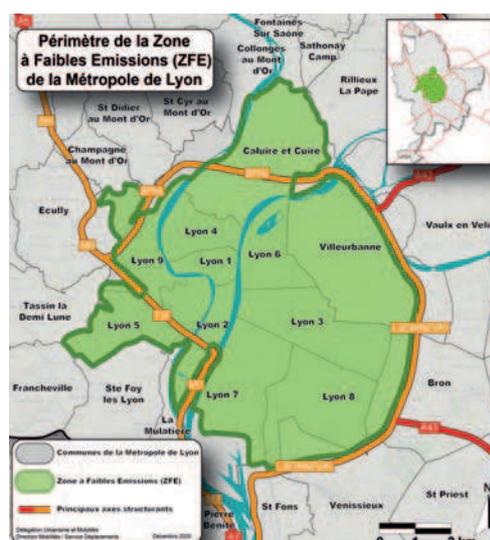
doivent déposer une demande auprès du guichet unique ZFE de la Métropole sur le site Toodego.

<https://demarches.toodego.com/sve/zone-a-faibles-emissions-demande-d-une-derogation/>

Cette demande doit être accompagnée :

- du certificat d'immatriculation du véhicule,
- d'une photo récente du véhicule permettant de voir la lunette arrière, un des côtés du véhicule et sa plaque d'immatriculation,
- d'une attestation sur l'honneur indiquant que le véhicule n'est utilisé qu'à des fins personnelles.

Pour les personnes concernées par cette dérogation et qui souhaiteraient davantage de précisions, elles peuvent adresser un mail à : guichetuniquezfe@grandlyon.com



➔ + d'infos sur la dérogation :

<https://met.grandlyon.com/zfe-derogation-pour-les-utilitaires-des-particuliers/>

➔ + d'infos sur la ZFE :

<https://www.grandlyon.com/services/zfe-mode-emploi.html>

Lacroix-Laval : Centre de Formation des Apprentis de la Gastronomie (CFAG)



Le château du parc de Lacroix-Laval va être transformé en CFAG, suite à l'appel à projets lancé en 2018 par la Métropole de Lyon, sous la houlette de la direction du Foncier et de l'immobilier (DFI), avec le concours des directions Assemblées, affaires juridiques et assurances (DAAJA), Patrimoine et moyens généraux (DPMG), Planification et stratégies territoriale (DPST), Innovation et action économique (DIAE) et du service Patrimoine végétal, hébergé dans les dépendances du château. « *Aucun projet interne n'ayant émergé pour l'utilisation du château, la collectivité recherchait un projet porteur pour le territoire* » précise Pierre Rampon, chargé de mission à la DFI. Conduit par le chef cuisinier lyonnais Christian Têtedoie, élu Meilleur Ouvrier de France en 1996, puis décoré d'une étoile au guide Michelin depuis 2000,

le projet aboutira en septembre 2022, après réhabilitation du site. Le CFAG pourrait accueillir 50 à 70 apprentis pour trois mois, trois fois par an, soit environ 150 à 170 entrées en formation chaque année. Sur une surface de 4000m², le Château, proposera deux restaurants d'application, un salon de thé, un espace de banquet, un internat de 58 lits, des salles de cours, deux cuisines, un laboratoire de pâtisserie et de boulangerie, ainsi qu'un potager. La formation pourra commencer à la fin de la 3^e pour des jeunes âgés de 15 à 18 ans. Elle s'adressera aussi à des adultes en reconversion professionnelle ainsi qu'aux bénéficiaires du RSA. Cet établissement sera le premier centre de formation basé sur la gastronomie proposant tous types de diplôme : brevet, baccalauréat professionnel, CAP et spécialisations en pâtisserie ou en sommellerie.

DÉCÈS : LUIGI MAGNANTE



C'est avec tristesse que nous avons appris dimanche 18 avril le décès de Luigi Magnante. Dessinateur cartographe au bureau d'étude de la direction de l'Eau, Luigi a fait toute sa carrière au Grand Lyon (47 ans de services dont 43 à la direction de l'Eau).

Tous ceux qui ont eu le plaisir de travailler avec lui sont unanimes pour souligner sa gentillesse, son humanisme, son écoute et ses attentions, son ingéniosité pour toujours faire passer les autres avant lui. Luigi nous a quittés bien trop tôt !
T'chao l'ami !

LA SECONDE VIE DU MOBILIER



Violaine Plouchart

La direction Patrimoine et moyens généraux (DPMG) gère l'ensemble du mobilier de la collectivité (hors mobilier des collègues et de la protection maternelle infantile, géré par la DSHE). On entend par mobilier tout ce qui relève de l'équipement courant des agents : lampe de bureau, portemanteau, chaise, table, mais encore coffre de sécurité par exemple. Ce mobilier a fait l'objet d'un inventaire en 2012 qui se poursuit depuis. Le changement des mobiliers est réalisé en fonction des nouveaux besoins, de la vétusté de certaines pièces ou encore à l'occasion de l'aménagement de nouveaux espaces : espace de convivialité par exemple ou l'aménagement des nouveaux locaux de la médecine préventive. Que devient alors l'ancien mobilier ? La réponse est claire : il est recyclé et cette mission est confiée à l'unité aménagement/déménagement de la DPMG, placée sous la responsabilité de Violaine Plouchart.

Quatre voies existent pour recycler les meubles :

- **La réutilisation** : il est souvent possible de réutiliser l'existant. La Métropole possède un entrepôt de stockage de plus de 750 m² (sur deux sites) duquel elle peut extraire des meubles à la demande.
- **La vente aux enchères** : depuis 2016, la DPMG, comme de nombreuses administrations françaises, vend son vieux mobilier aux enchères en ligne via la société Agorastore. Le mobilier concerné peut encore avoir une seconde vie dans des entreprises ou des associations. Ainsi, plus de 1700 biens ont été vendus pour presque 26 000 euros.
- **Le recyclage du mobilier** : la valorisation du mobilier est réalisée par l'éco-organisme Valdelia. Cela permet d'exploiter le potentiel restant des objets arrivant en fin de vie. Depuis 2016, 720 tonnes de mobilier ont été ainsi traitées.
- **Le don** : certaines associations, d'intérêt général et installées sur le territoire de la Métropole, peuvent bénéficier de dons. Par exemple, en 2019 suite à un incendie, du mobilier a été offert à un site de coworking à Villeurbanne. En 2020, la société Boldoduc (qui a confectionné des masques pendant la crise sanitaire) a bénéficié de 20 tables d'occasion de différentes tailles.

VÉLO ET PÂTISSERIE : L'ÉQUILIBRE PARFAIT



SOPHIE GUEDJ,
INSTRUCTRICE
DES DOSSIERS
SUBVENTIONS VÉLOS :
« L'INTÉRÊT DE
MON POSTE EST
DANS LA DIVERSITÉ
DES TÂCHES ET LA
RESPONSABILISATION
DE A À Z EN MATIÈRE
DE TRAITEMENT DE
L'ACTIVITÉ. ».

L'attribution depuis maintenant presque'un an par la Métropole d'aides à l'achat de vélos électriques, handbikes, vélo-cargos ou vélos pliants, a multiplié par dix le volume d'activité du service Mobilité urbaine de la direction Voirie végétal nettoyage (délégation Gestion et exploitation de l'espace public). Le Petit Métropolitain a donc rencontré Sophie Guedj, présente au sein de cette équipe depuis 2019. Une agente qui ne met pas la pédale douce et, grâce à une bonne organisation et un art gourmand de la décompression, tient, avec le sourire, un rythme de travail soutenu.

En quoi consiste votre mission ?

Les demandes de subventions me parviennent par trois biais : l'application métropolitaine de services Toodego, la messagerie et le courrier. Instruire signifie d'abord contrôler la conformité des pièces justificatives de chaque dossier. Malheureusement, 20% d'entre elles s'avèrent incomplètes ; aussi, par courriel, courrier et téléphone, dois-je solliciter les éléments manquants. Une fois ces derniers reçus et informatisés, je réalise le volet comptable assurant le versement de l'aide. À cette énumération non exhaustive, il convient d'ajouter l'accueil téléphonique, qu'au sein de l'équipe nous effectuons à tour de rôle.

Comment gérez-vous les presque 17 000 demandes actuellement reçues au titre de l'aide votée en juin 2020, auxquelles viendront s'ajouter celles décidées par le nouvel exécutif, lors du Conseil de Métropole du 15 mars ?

Au fil de l'eau. Cela est parfois frustrant car, compte tenu du succès du dispositif, les délais de traitement avoisinent huit mois, contre deux préalablement. Or, certains citoyens n'ont pu bénéficier de l'aide d'État qui exigeait la fourniture, sous six mois, de l'attestation de prise en compte par notre collectivité. Les critères plus sociaux des subventions récemment décidés éviteront de tels écueils, voire injustices*.

Quelles modalités d'organisation ont été envisagées pour faire face à l'affluence des 12 000 dossiers encore en instance ?

Outre une augmentation des effectifs - l'équipe est passée de 2 à 10 ! - dont le recrutement d'un encadrant, la mise en place de critères de priorisation garantit une gestion équitable de l'activité. En effet, en premier lieu, nous traitons les dossiers des citoyens non imposables.

Par ailleurs, nous travaillons avec le service Numérique usagers, direction Innovation numérique et systèmes d'information (délégation Développement Responsable), afin d'optimiser, voire automatiser, certaines tâches relevant du volet fiscal. Enfin, notre nouveau responsable instaure actuellement un roulement des permanences téléphoniques, celles-ci passant d'une journée par semaine à deux demi-journées. En sus d'une formation auprès des agents du centre Greco de la direction Valorisation et modernisation de l'action publique (DVMAP), cela complètera nos réunions hebdomadaires où l'expression des difficultés rencontrées avec des citoyens parfois agressifs, facilite une saine évacuation de la pression !

Des astuces pour décompresser ?

La course à pied pour me vider la tête, le vélo quand il fait beau, mais plus encore la pâtisserie. Grâce à un congé personnel de formation cofinancé par la Métropole, j'ai d'ailleurs obtenu, il y a deux ans, un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) dans ce domaine. La crise de la Covid a quelque peu retardé une éventuelle reconversion. Ce n'est que partie remise.

Quelle est votre spécialité ?

Sans la moindre hésitation : le « Saint Ho ! » d'un pâtissier et chocolatier lyonnais ! J'aime faire ce gâteau qui revisite l'original avec audace et ce aussi bien dans les saveurs que dans le moelleux et le croustillant des ingrédients. Un délice !

*Depuis mars 2021, sont établis 2 niveaux d'aide à l'achat basés le revenu fiscal de référence des ménages:

Palier 1 - Revenu fiscal de référence / nbre de parts fiscales < ou = à 13 489€
Vélo Pliant / VAE / Handbike / Vélos Familiaux (Cargo, triporteur, longtail...):
500€ (maxi 50% du prix d'achat)

Palier 2 - Revenu fiscal de référence / nbre de parts fiscales > à 13 489€
Vélo pliant / VAE / Handbike Vélos Familiaux (Cargo, triporteur, longtail...):
100€ (maxi 50% du prix d'achat)



JULIEN ROLLAND,
Directeur général adjoint
Délégation Développement responsable

Les jeunes entrent de plus en plus difficilement dans la vie professionnelle avec des situations de précarité sociale qui se sont accrues au cours de la dernière décennie. La crise liée à la Covid a encore davantage fragilisé leur situation avec la réduction des emplois disponibles. En les isolant davantage, le défaut de mesures de solidarité nationale a amplifié cet état de fait.

Pour relever le défi de la précarité d'une partie de notre jeunesse, il fallait une réponse forte, rapide et imaginative. Le Revenu Solidarité Jeunes (RSJ) a été voulu par notre exécutif comme une innovation sociale et à grande échelle. Il est un coup de pouce unique en France pour lequel la collectivité consacre 10 millions d'euros cette année. Construit après plus de six mois de concertation, il a mobilisé une centaine d'acteurs associatifs pour mieux en définir les contours ainsi qu'une vingtaine de jeunes volontaires.

Ce travail, sous le pilotage de la direction Insertion et emploi, a abouti grâce à la forte implication de trois délégations - délégation Développement responsable (DDR), délégation Solidarités, habitat, éducation (DSHE) et délégation Urbanisme et mobilités (DUM) - et seize directions que je remercie pour leur engagement. C'est là un bel exemple de mobilisation et de transversalité qui se poursuit avec la mise en œuvre concrète de ce nouveau dispositif, à compter de ce mois.

LE REVENU SOLIDARITÉ JEUNES :

UN COUP DE POUCE POUR IMPULSER DES DYNAMIQUES VERTUEUSES

La direction Insertion et emploi (DIE) de la délégation Développement responsable (DDR) renouvelle ses modalités d'action au regard des ambitions de l'exécutif élu en juillet dernier. Avec la mise en place du Revenu Solidarité Jeunes (RSJ), une première en France, elle travaille désormais autant avec les partenaires territoriaux du secteur social qu'économique. Focus sur une nouvelle initiative pour relever le défi de la précarité.



Le Revenu Solidarité Jeunes (RSJ) : répondre à l'absence de dispositifs nationaux de solidarité financière en direction des moins de 25 ans sans ressource ni soutien familial.



L'équipe RSJ de la DIE : Romane Parent, Olivier Rouvière, Émilie d'Araquy, Marie-Astrid Gallet et Amina Hakkar.

« Un quart des 18-24 ans métropolitains vit sous le seuil de pauvreté, soit sept points de plus que le reste de la population de notre territoire. Les jeunes subissent de plein fouet les effets de la crise économique et sociale consécutive à l'épidémie de la Covid-19. Or l'insertion et la lutte contre la pauvreté de la jeunesse ont été placées au cœur du mandat. Pour combler les insuffisances de la couverture sociale et faire correspondre majorité civique et sociale, lors du Conseil de Métropole des 15 et 16 mars derniers, l'exécutif a instauré le Revenu Solidarité Jeunes » confie Olivier Rouvière, responsable service Mobilisation des entreprises et accès à l'emploi à la DIE et pilote du projet.



De gauche à droite :
Émilie d'Araquy, chargée de mission stagiaire sur le RSJ (DIE) ;
Cholé Perret, chargée de mission (Dircom) ;
Romane Parent, chargée de mission RSJ (DIE) ;
Amina Hakkar, gestionnaire RSJ (DIE) ;
Simon Chatre, conseiller technique Développement de la prévention (DPPE/DSHE) ;
Olivier Rouvière, responsable service Mobilisation des entreprises et accès à l'emploi (DIE) ;
Catherine Roger, cheffe de projet informatique métiers à la direction adjointe Systèmes d'informations métiers (DINSI) ;
Raphaël Coulange, chargé de mission référent insertion/social (DPU/DUM) ;
Caroline Richemont, responsable service Usages et expérimentations (DPDP) ;
Marie-Astrid Gallet, chargée de mission RSJ (DIE).

Publics éligibles au RSJ

- . Âgés de 18 à 24 ans révolus
- . Français ou étrangers en situation régulière
- . Résidant à la Métropole depuis au moins 6 mois
- . Sortis du système éducatif
- . Ne bénéficiant pas du RSA, de l'Allocation Adultes Handicapés, de l'Allocation éducation de l'enfant handicapé, de la Garantie Jeunes ou du Contrat Jeune Majeur

Ce nouveau revenu, filet de sécurité pour aider ceux qui ont besoin de reprendre pied, est effectif depuis le 1^{er} mai. Complémentaire des dispositifs existants, il s'adressera à près de 2000 jeunes métropolitains qui bénéficieront d'une aide financière, mais aussi et surtout d'un accompagnement adapté à leurs besoins. Et Romane Parent, l'une des deux chargées de mission RSJ, d'expliquer : « Ce revenu spécifique doté d'une enveloppe budgétaire de dix millions d'euros pour 2021, n'est en rien un minima social d'assistantat. Son principe repose sur trois socles. Tout d'abord, pour une durée maximum de vingt-quatre mois, une aide financière individuelle de 400 euros - ou 300 euros si l'on dispose de ressources inférieures à 400 euros mensuels. Cette somme entend accompagner le passage à la vie autonome. Ensuite, un fil rouge consistant en un suivi par un instructeur/conseiller - issu d'une mission locale ou d'une association agréée - permet de réduire les ruptures d'accompagnement. Enfin, une offre renforcée soutenant la dynamique d'insertion dans des champs aussi divers que la santé psychique, le logement, l'acculturation à l'emploi, etc. » Cette offre de service adaptée, faisant suite à un diagnostic social personnalisé favorisant l'accès aux droits, sera assurée par des prestataires sélectionnés via un appel à projets récemment lancé. Son objectif est d'articuler et d'amplifier les dispositifs existants.

Quelles sont les missions de la direction Insertion et emploi (DIE) ?

La DIE pilote la politique publique d'insertion, visant à assurer la prise en charge des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), tant au niveau de la gestion de l'allocation que de la construction de leur parcours d'insertion. « Les cinquante agents composant la direction œuvrent sans relâche à la gestion des droits et au retour



Christophe Lafoux, directeur de la DIE

à l'emploi des personnes éloignées de toute activité, en permettant leur inscription dans des parcours d'insertion dynamiques ayant pour but tant l'intégration sociale que professionnelle, indique Christophe Lafoux, directeur de la DIE. Les objectifs de notre exécutif nous amènent aujourd'hui à redoubler de créativité pour lever les freins à l'emploi. Ainsi mettons-nous l'accent sur l'inclusion sociale (santé psychique, logement, aide à la parentalité...) et développons la territorialisation de nos démarches avec l'ensemble des directions de la collectivité afin de coller à la réalité du terrain ». En effet, qu'il s'agisse des politiques initiées à l'égard de la jeunesse avec le Revenu Solidarité jeunes, de la construction partenariale du deuxième Programme Métropolitain d'Insertion et d'Emploi (PMI'e 2) ou encore des chantiers expérimentaux tels que le Service Public d'Insertion et de l'Emploi (SPIE) ou l'extension des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), la DIE est sur tous les fronts au service d'une dignité retrouvée et pour aider les personnes en insertion à reconquérir leur autonomie.

LE RSJ OU LA TRANSVERSALITÉ EN ACTION

La conception et mise en place du RSJ a renouvelé les modalités de travail de la DIE. « Depuis l'été dernier, via un comité technique, de nombreux partenaires sont régulièrement réunis. En externe, outre plus d'une trentaine d'associations ayant contribué à la définition du cadre de cette nouvelle aide métropolitaine, l'Agence d'Urbanisme de Lyon a été d'une aide précieuse en matière de données statistiques. En interne, la transversalité a été la règle à toutes les étapes du projet » souligne Marie-Astrid Gallet, chargée de mission RSJ (DIE). Il s'agit principalement de :

- **La direction Prospective et dialogue public (DPDP)** afin d'affiner le besoin via un groupe témoin d'une dizaine de jeunes, et pour définir des critères qualitatifs d'évaluation ; ce dispositif étant expérimental et sa durée n'étant pas fixée dans le temps ;
- **De représentants de la délégation Solidarités,**

habitat et éducation (DSHE), à travers, notamment, la direction Prévention et Protection de l'Enfance (DPPE) pour le suivi des publics sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ou encore des acteurs des Maisons de la Métropole (MDM), directeurs, chefs de service social et travailleurs sociaux ; ces derniers ayant vocation à informer et orienter vers les conseillers RSJ externes ;

- **Les agents de la direction Pilotage urbain (DPU)**, délégation Urbanisme et mobilités pour ce qui est de la connexion avec les démarches territorialisées d'insertion au sein des quartiers dits Politique de la Ville ;

- **Des fonctions supports** telles que la direction Innovation numérique et systèmes d'information (DINSI) pour la logistique technique ou encore la direction de l'information et de la communication (DIRCOM) qui a conçu une stratégie d'information spécifique compte tenu du public visé.

Le «Groupe témoin jeunes» : une écoute pour mieux connaître les publics concernés et ajuster le RSJ au fil de sa construction

TÉMOIGNAGE

CAROLINE RICHEMONT, responsable service Usages et expérimentations (DPDP)

« Dès la conception du RSJ, l'enjeu était de placer les jeunes concernés au centre du dispositif, de créer un espace d'échanges avec eux, afin de développer le projet au plus près de leurs besoins. Pour cela, fin 2020 avec l'aide de professionnels habitués à accompagner des publics vulnérables (éducateurs spécialisés, acteurs réalisant des maraudes, etc.), la DPDP a organisé une vingtaine d'entretiens individuels avec des jeunes potentiellement éligibles à ce revenu. Le but consistait à évoquer avec chacun son parcours, ses perceptions, sa vision des dispositifs existants, ses attentes ou représentations. Cette écoute directe visait tout d'abord à disposer d'une connaissance approfondie des parcours et profils des futurs bénéficiaires du RSJ ; ensuite, d'identifier avec eux des leviers et points d'amélioration du projet au fil de sa construction. Ils ont, par exemple, pu réagir et faire ajuster certains points conditionnant l'accès au futur RSJ tels que le détachement du foyer fiscal. En lien avec la DIE, la DPDP a collecté et analysé leurs propos rendus anonymes, puis ces derniers ont été partagés avec les instances de pilotage du projet et partenaires, pour nourrir la démarche. Il s'agissait aussi d'aller vers ces publics, aux parcours souvent chaotiques, parfois méfiants vis-à-vis des institutions et pas toujours visibles de la Métropole, et de créer un espace de dialogue. C'est l'objet de la seconde phase, que la DPDP a engagé depuis mars 2021. Elle consiste en des temps d'échanges collectifs aux étapes clés du projet avec une quinzaine de jeunes volontaires, issus de la première phase ou ayant rejoint la démarche par la suite. Ils donnent leurs avis sur les types d'accompagnement envisagés ou les supports et canaux d'information prévus. Cette façon de travailler en temps réel sécurise l'appropriation du RSJ par le public visé, et permet des retours d'expérience immédiatement pris en compte par les chefs de projet RSJ. »



UNE RICHE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS DU SOCIAL

Après un mandat, l'action relative à l'insertion et l'emploi a pris ses marques. Toujours en connexion forte avec le monde de l'entreprise essentiel pour l'accès à l'emploi, la DIE travaille depuis juillet dernier davantage

en lien avec les acteurs de l'insertion sociale, au plus près des réalités territoriales. Ce dialogue assure des accompagnements en phase avec les difficultés réellement vécues par les publics cibles du RSJ.



Les Ateliers de l'audace à Vaulx-en-Velin

L'aide sociale à l'enfance, acteur de l'insertion sociale et professionnelle

TÉMOIGNAGE

SIMON CHATRE,

conseiller technique développement de la prévention (DPPE/DSHE)

« De longue date, la direction Prévention et protection de l'enfance (DPPE) traite de l'insertion à travers divers dispositifs.

Contrats éducatifs, Contrats jeune majeur, Emplois saisonniers au sein de la Métropole, etc. aident les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, parfois en rupture avec la société, à acquérir une certaine autonomie en les préparant à la découverte concrète du monde professionnel. Depuis 2021, la stratégie de lutte contre la pauvreté a permis le recrutement de trois éducateurs spécialisés - référents insertion, venant en soutien des travailleurs sociaux de MDM, pour accompagner ce public à trouver, non seulement une place dans la société, mais aussi un tremplin vers l'emploi. Ils ont été très proactifs pour trouver des volontaires pour le groupe témoin jeunes de la DPDP. Par ailleurs, le travail transverse instauré au sein de la DSHE autour de la jeunesse et piloté par Sabine Vialleton, chargée de mission auprès de Corinne Aubin-Vasselín, directrice générale adjointe de la DSHE, enclenche une nouvelle dynamique, riche en perspectives. Pour toutes ces raisons, la participation de la DPPE au comité technique RSJ, tout en développant une nécessaire interconnaissance, a permis de mettre les projecteurs sur la problématique des sorties sèches à travers un projet innovant. »



L'infra territorialité de la Politique de la Ville au service du sur-mesure

TÉMOIGNAGE

RAPHAËL COULANGE,

chargé de mission, référent insertion/social à la direction Pilotage urbain (DPU), délégation Urbanisme et mobilités (DUM).

« 21% de la population métropolitaine vit dans des quartiers identifiés comme concentrant des difficultés sociales, classés prioritaires. 43% des habitants de ces quartiers touchent le RSA et on y dénombre une surreprésentation de jeunes en mal d'insertion sociale. C'est pourquoi il était important que la direction Pilotage urbain s'implique aux côtés de la DIE pour la réussite du RSJ. L'ancrage territorial des 24 équipes projets politique de la ville disposant d'une ingénierie et d'une connaissance fine des quartiers, travaillant au quotidien en synergie avec les structures telles que les missions locales, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les associations, etc. sera mis à profit du déploiement du RSJ. L'appel à projets lancé pour renforcer les actions en direction de ce public pourra utilement s'articuler avec les actions déjà mises en place avec ces acteurs dans les quartiers pour lutter contre la précarité et la pauvreté. Cette ré-interrogation opportune des démarches d'inclusion sociale des jeunes peut donc s'appuyer sur un vivier et des compétences très localisées. »



DES FONCTIONS SUPPORTS ET STRATÉGIQUES, CHEVILLES OUVRIÈRES D'UNE DÉMARCHE NOVATRICE

Bien évidemment, les fonctions ressources ont très tôt été associées pour assurer non seulement une fonctionnalité optimum du dispositif mais aussi une médiatisation la plus opportunément ciblée.

Adapter les applications Toodego et Insertis au service d'une aide solidaire facile d'utilisation

INTERVIEW

CATHERINE CAPUANO ROGER,
cheffe de projet
informatique métiers

à la direction adjointe
Systèmes d'informations métiers (DINSI)



En quoi a consisté votre mission ?

D'abord à réaliser une étude de cadrage afin de définir quels systèmes d'information seraient, au regard des délais contraints et du besoin, les plus opérants. Le logiciel Insertis a été retenu car, déjà utilisé par la DIE pour suivre l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi de longue durée au sein des structures partenaires, il était logique d'étendre ses fonctionnalités pour le RSJ. Quant à Toodego, il s'est imposé car désormais considéré comme la véritable porte d'entrée des prestations métropolitaines. Ensuite, au début du printemps, j'ai œuvré à la convergence de ces outils. La finalité de ces adaptations consistait à ce que Toodego rende aisé le dépôt des demandes et le paiement du RSJ, et qu'Insertis assure l'analyse et le suivi par les structures conventionnées de la situation des bénéficiaires du RSJ, ainsi que la réalisation de statistiques sur cette politique publique par la DIE.

Comment avez-vous travaillé ?

De façon transversale et de manière itérative, avec des allers et retours constants afin d'améliorer les développements, au fur et à mesure que le RSJ s'affinait. L'écoute des besoins de Romane Parent et Marie-Astrid Gallet, référentes DIE sur le RSJ, m'a permis de prendre en compte les multiples paramètres métiers. J'ai, par ailleurs, joué le rôle d'interface avec les deux responsables informatiques de ces applications : Cédric Lambert pour Toodego et Nathalie Ruffinoni en ce qui concerne Insertis.



La fusée à trois étages du plan de communication

TÉMOIGNAGE

CHLOÉ PERRET,
chargée de mission Communication (DIRCOM)

« Le "groupe témoin jeunes" animé par la DPDP a nourri notre réflexion, notamment pour mieux comprendre les canaux d'information de ce public. La stratégie de communication a donc été pensée très en amont, compte tenu de la cible s'avérant assez méfiante vis-à-vis des messages publics. Notre action s'organise en trois temps. Dès le vote du RSJ au Conseil de Métropole, nous avons très largement diffusé un communiqué de presse. Ce dernier a autant été repris sur notre site internet - dont une riche Foire aux Questions (FAQ) est assurée par l'équipe des webmasters - qu'au sein des grands médias nationaux. Cette première étape avait une visée clairement politique : montrer l'action sociale, volontariste et proactive de l'exécutif écologiste. La deuxième étape de la fusée - qui débute mi-mai - vise les instructeurs (missions locales et associations agréées). Outre la production de flyers - qui seront également remis aux travailleurs sociaux en MDM afin d'orienter au mieux des publics potentiels ou leurs proches -, un guide pratique institutionnel sur le RSJ leur a été distribué, en complément de formations/sensibilisations aux outils de gestion. Enfin, dès le 1^{er} juin, nous nous adresserons au grand public. La campagne sera très visuelle et symbolisera le "coup de pouce" que constitue le RSJ pour les jeunes éligibles. Ces 18-25 ans s'intéressant naturellement peu aux communications institutionnelles, on a principalement misé sur le digital et le numérique, sans oublier le bouche à oreille via des connaissances ou amis. Un site spécifique va, par ailleurs, être créé, regroupant non seulement les aides susceptibles d'accompagner les jeunes (sur des aspects de logement, d'emploi...), mais aussi une présentation spécifique du RSJ. Sur ce dernier, c'est via un "pop up" à renseigner qu'ils seront recontactés afin d'étudier avec un conseiller s'ils sont ou non éligibles au dispositif. Et grande nouveauté, nous envisageons de travailler avec un ou des influenceurs, les potentiels bénéficiaires du RSJ s'informant beaucoup par ce biais. »

Cette affiche étant en cours de finalisation, elle est encore susceptible d'évoluer à la marge.



Une boîte mail et un site dédiés :

- info-rsj@grandlyon.com
- <https://www.grandlyon.com/services/revenu-solidarite-jeunes.html> (site opérationnel début juin)

POUR ALLER PLUS LOIN :

Comme indiqué en début d'article, la DIE ne se limite pas à creuser le sillon social en expérimentant une autre façon d'agir en direction de la jeunesse face aux angles morts des dispositifs déjà en place. Elle est à la manœuvre sur de nombreux autres chantiers structurants. À travers l'élaboration du deuxième Programme Métropolitain d'Insertion et de l'Emploi (PMI'e), elle met l'accent sur les particularités des territoires et les besoins personnalisés des publics. De même, la direction est en première ligne pour coordonner la cohérence de démarches expérimentales, telles que le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) ou encore accompagner les prochains dépôts de candidatures Territoires Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) des communes qui en ont le projet. Un article dédié à ces axes de travail à forts enjeux pour la collectivité est consultable sur la page Comète de la direction.

DU VERT, DU BIO ET DU LOCAL DANS LES ASSIETTES DES COLLÉGIENS

L'alimentation est devenue en quelques années une préoccupation sociétale majeure. La restauration collective est, de ce fait, passée d'un sujet périphérique à un sujet central. Cela a commencé en 2018 avec la loi EGalim sur l'agriculture et l'alimentation qui fixe à la restauration collective les objectifs d'acheter au moins 50% de produits de qualité et durables, dont 20% de bio d'ici 2022, et d'instaurer un menu végétarien par semaine. Le nouvel exécutif métropolitain vise, quant à lui, des ambitions encore plus fortes avec 100% de bio et 50% de local d'ici 2026 dans les 63 restaurants scolaires qu'il gère.

La restauration dans les collèges de la Métropole représente un volume considérable de nourriture avec 2,8 millions de repas servis chaque année auprès de 26 000 élèves demi-pensionnaires. Elle constitue donc un espace de choix pour porter des messages pédagogiques engageants et accompagner le changement de comportements. « Faire de la restauration collective publique une vitrine de la transition vers une alimentation durable est un des objectifs structurants de la stratégie alimentaire métropolitaine votée en 2019 », explique Sarah Muhlberger, chargée du Projet alimentaire territorial à la direction Environnement, Écologie, Énergie. Les restaurants scolaires doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable conciliant qualité des produits, respect de l'environnement et soutien à l'économie locale. Elles doivent également constituer un temps privilégié d'éducation au goût et à l'alimentation.

ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES DE CUISINE

En plus du 100% bio - 50% local, la Métropole souhaite développer l'offre



Stéphanie Guin, chargée de mission stratégie alimentaire et restauration scolaire ; Stéphanie Bajard, responsable unité restauration scolaire ; Didier Pizot et Johnny Savoye, référents techniques en restauration scolaire ; Anne Paturel, responsable du service moyens des collèges - direction de l'Éducation, délégation Solidarités, habitat et éducation.

végétale dans ses restaurants scolaires afin qu'ils élaborent plusieurs plats végétariens par semaine. « Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, la formation des équipes de cuisine est indispensable, commente Stéphanie Bajard, responsable de l'unité Restauration scolaire à la direction de l'éducation. Pour les restaurants en régie (cf encadré), un plan d'accompagnement est d'ores et déjà mis en œuvre pour permettre aux agents d'acquiescer les bonnes pratiques en matière d'approvisionnement et d'utilisation de produits frais et de saison, de réalisation de menus variés et de lutte contre le gaspillage alimentaire. » Pour cuisiner autrement et durablement, il convient aussi d'adapter les équipements ; un investissement matériel pris en compte dans la programmation pluriannuelle. Des moyens humains exclusifs sont également prévus : un nouveau poste au sein de l'unité Restauration scolaire est créé pour accompagner les régies dans l'atteinte de ces nouvelles ambitions.

LES CHEFS BIENTÔT CONNECTÉS

Les équipes de cuisine de quatre collèges « pilotes » sont actuellement formées à l'utilisation d'un nouvel outil informatique qui devrait faciliter leurs activités quotidiennes dès la rentrée 2021. « Ce logiciel est extraordinaire, témoigne avec enthousiasme Brice Pipaz, chef de cuisine au collège Alain à St Fons. Il va nous aider à gérer les approvisionnements et les commandes fournisseurs et à concevoir des menus variés et quali-

tatifs, en tenant compte des objectifs fixés par la collectivité et des exigences réglementaires de la loi EGalim. On pourra également partager en réseau, avec les autres chefs de cuisine, nos recettes et techniques culinaires. L'outil nous alertera aussi sur les dates de consommation des produits, ce qui est très utile pour limiter le gaspillage alimentaire. »



Brice Pipaz, chef de cuisine au collège de St Fons

La gestion des 63 restaurants scolaires métropolitains

33 en régie production sur place : les repas sont produits et servis directement par les agents métropolitains.

5 en régie liaison froide : les repas sont produits et livrés par un prestataire, puis servis par la collectivité qui assure la remise en température.

25 en gestion déléguée : le service de restauration est assuré par un prestataire avec production sur place ou livraison de repas.

FACE À LA SÉCHERESSE : LES SERVICES DE LA MÉTROPOLE SE MOBILISENT

Et voilà que ça recommence ! Des prairies qui deviennent des « paillasons », des rivières qui se réduisent à quelques grosses flaques, des arbres qui, affaiblis, puisent déjà dans leurs réserves. S'il était besoin d'une preuve du changement climatique, il suffit de regarder les nouvelles mesures prises par la Préfecture du Rhône pour comprendre l'ampleur du phénomène.



Anne Perrissin Fabert, responsable Recherche et expertise au service Pilotage de l'eau de la direction Eau et Déchets

Début avril, le Préfet réunissait, pour la deuxième fois dans l'année, le Comité départemental de gestion des eaux de suivi conjoncturel de la sécheresse (c'est ainsi qu'il se nomme). A ses côtés les acteurs de l'Eau (services de l'État, collectivités, monde industriel et agricole, associations...), autour d'un constat sans appel : la recharge en eaux souterraines n'a pas été suffisante cet hiver sur certains secteurs (cf. carte) pour permettre à la nappe phréatique de se recharger. Une situation aggravée par cinq années consécutives de mauvaises recharges des nappes et anticipée déjà par arrêté préfectoral le 19 mars dernier pour protéger la nappe de l'Est Lyonnais et du Garon, couloirs de Meyzieu et de Décines.

LA SÉCHERESSE PREND DE L'AMPLEUR

De l'avis des spécialistes, et en particulier d'Anne Perrissin Fabert, responsable Recherche et expertise au service Pilotage de l'eau de la direction Eau et Déchets : « Ce n'était déjà pas bon signe. La nappe de l'Est Lyonnais est connue pour se recharger vite dès que la pluie tombe. Les précipitations très insuffisantes enregistrées ces dernières semaines, combinées à une nature en renouveau qui absorbe tout ce qu'elle peut, n'ont pas permis de l'épargner. Avant cela, rappelons que les nappes souterraines ne se sont pas rechargées de façon optimale cet hiver. C'est le cas depuis plusieurs années ».

DES MESURES DE RESTRICTION D'EAU

Comme si ça ne suffisait pas, le Comité actait de nouvelles mesures : la nappe de l'Est Lyonnais dans le couloir d'Heyrieux*, où la situation se corse davantage, a été placée en état d'alerte sécheresse (au-delà donc de la vigilance** et du simple stade de la sensibilisation). Cette zone est désormais concernée

par des mesures de restriction : les prélèvements pour les usages professionnels doivent être réduits de 25%, les lavages de voiries (hors contexte sanitaire comme le lavage des marchés alimentaires) et de voitures, tout comme le remplissage des piscines sont interdits et l'arrosage des jardins n'est autorisé qu'entre 20h et 8h (à l'exception des potagers). Plusieurs communes de la Métropole sont donc aujourd'hui affectées par ces mesures (en attendant qu'elles soient étendues à d'autres dans les semaines à venir) : Saint-Fons, Solaize, Feyzin, Corbas, Vénissieux, Saint-Priest et Mions.

DES ACTIONS POUR AMÉLIORER LA RECHARGE DES NAPPES OU INCITER À LA RÉDUCTION DES CONSOUMMATIONS

Anne Perrissin Fabert, hors son rôle d'expert, est aussi en charge de coordonner et de rendre compte auprès des services de l'État des actions qui vont être prises par la Métropole pour pallier le manque d'eau et améliorer, s'il est encore possible, la recharge des nappes. Elle a donc l'œil rivé sur l'évolution de la situation, pour dit-elle, « informer au

Quelles sont les causes de la sécheresse ?

La France reçoit chaque année environ 400 milliards de m³ d'eau de pluie, dont les deux tiers s'évaporent : les 175 milliards de m³ restant alimentent les eaux de surface et souterraines. Le débit des rivières de France est resté stable au cours des dernières décennies, tandis que la quantité des eaux souterraines varie en fonction du niveau de prélèvement et du taux de renouvellement de ces eaux. La sécheresse survient lorsque la quantité de pluie est nettement inférieure aux normales saisonnières sur une certaine période. Lorsque le

manque de pluie survient en hiver ou au printemps, il empêche le bon remplissage des nappes phréatiques (réserves d'eau), qui s'effectue habituellement à cette époque de l'année.

Après le mois d'avril, l'eau de pluie est essentiellement absorbée par les plantes, alors en pleine croissance, ou s'évapore à cause de la chaleur. À noter que 82% des eaux consommées en France, soit environ 26 milliards de m³, proviennent des fleuves, des rivières et des lacs.

plus tôt les services de la Métropole en lien avec les arrêtés sécheresse et déployer auprès des particuliers comme des professionnels des actions de sensibilisation et de communication ».

Quant aux autres services de la direction, notamment le service Pilotage eau potable de Frédéric Peillon, ils continuent de mener un travail important pour réduire les fuites et améliorer le rendement du réseau d'eau potable. Une stratégie de gestion des pertes qui s'est jusqu'alors révélée efficace pour diminuer le volume prélevé sur la ressource, réaliser les économies d'énergie liées à la production et à l'élévation du volume perdu, ou encore limiter les risques de déstabilisation des sols liés à la persistance de fuites dans certaines zones sensibles.

Autre politique, faire de la pluie une alliée : c'est-à-dire ne plus laisser l'eau tombée du ciel ruisseler en vain, mais l'appriivoiser et lui permettre de s'infiltrer dans le sol où elle ira lentement rejoindre la nappe souterraine, finalement le meilleur stockage. L'idée paraît simple, la réalisation l'est beaucoup moins. C'est tout l'objet du programme de « Ville perméable » imaginé par Elisabeth Sibeud, responsable études et travaux au sein de la direction adjointe de l'Eau, avec tous les services impliqués (voirie, espaces verts et propreté), que de désimpermeabiliser les surfaces urbaines, en créant partout où c'est possible des noues, des bassins de stockage et en privilégiant l'utilisation de revêtements perméables.

Et parce que l'eau, avant d'atterrir au sol, tombe d'abord sur les toits, le dispositif métropolitain Ecorenov' encouragera, dans les nouvelles constructions, des toitures terrasses végétalisées qui auront aussi pour fonction de réduire l'effet des températures en ville.

* Ce couloir d'axe est-ouest débute à Heyrieux (38) et atteint la vallée du Rhône à Saint-Fons.

** Rappelons que la situation de vigilance vise à sensibiliser à la ressource en eau et invite les usagers - particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités - à une utilisation économe pour préserver les usages prioritaires.



RÉPARTITION DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE DE LYON PAR ZONES DE GESTION

Les restrictions sont déterminées pour des zones géographiques de gestion en fonction de la gravité de la situation des eaux superficielles et souterraines, de l'origine de la ressource et de l'usage.

Sécheresses, aridité et canicule : définitions

La sécheresse est un déficit anormal, sur une période prolongée, d'une (au moins) des composantes du cycle hydrologique terrestre.

On distingue :

- La sécheresse météorologique qui correspond à un déficit prolongé de précipitations.
- La sécheresse agricole car elle impacte directement la production agricole. Elle résulte d'un manque d'eau disponible dans le sol pour les plantes, ce qui impacte toute la production végétale, et indirectement la production animale. Ces sécheresses, dont se font écho les médias, sont de plus en plus fréquentes et intenses. Parmi les sécheresses « historiques », on compte 1976, 1989, 1990, 2003, 2005, 2015, 2018, 2019, 2020 et sans doute 2021.
- La sécheresse hydrologique correspond à un déficit de débit des cours d'eau, des

niveaux bas des nappes ou des retenues, sur une période ou une année pendant laquelle les débits ou les niveaux sont très inférieurs à la moyenne.

• La propagation des sécheresses météorologiques vers les autres types de sécheresse est fonction de la nature du sol, de la végétation (et la saison) et du fonctionnement hydrologique des différents aquifères. Le choix d'un indice de sécheresse pertinent dépend fortement du domaine d'activité socio-économique considéré. Il n'y a pas d'indice universel, mais plutôt une approche par type de sécheresse.

• La canicule correspond à une période de très forte chaleur. Il existe un lien physique entre canicule et sécheresse : lorsque les couverts végétaux réduisent leur transpiration pour diminuer leurs pertes en eau, la température s'élève.

QUAND IL Y A PÉRIL EN LA DEMEURE, IL Y A FARHAT MANSEUR

Farhat Manseur, gestionnaire technique des procédures de péril/sécurité (unité Habitat indigne péril au sein de la délégation Solidarités, habitat et éducation) exerce un métier qui conjugue humanité et technicité. C'est ce qu'il va faire découvrir à Laure Wind Réa, peintre au CTM à Vaulx-en-Velin.

Dans l'édition du mois de mars, Farhat Manseur était allé à la rencontre de Laure Wind Réa, peintre au centre technique de maintenance à Vaulx-en-Velin. Les problèmes sanitaires que l'on connaît ne nous avaient pas permis de monter la rencontre en retour, comme le veut le concept de cette rubrique. Aujourd'hui, c'est donc chose faite. Pour parler très concrètement de son métier, Farhat a convié Laure à le rejoindre sur le terrain, au pied d'un immeuble du cours d'Herbouville où, il y a quelques temps, il est intervenu pour diligenter une procédure de péril.

BIO EXPRESSO



Après des études de droit, **Farhat Manseur** a été clerc de notaire durant 4 ans. C'est ce qui lui a donné les compétences juridiques nécessaires à la compréhension des procédures judiciaires et aux arcanes de l'immobilier et du foncier. Ensuite, un changement de cap professionnel l'a conduit à devenir technicien bâtiment/voirie durant plus d'une décennie au sein du Département. D'où l'acquisition de compétences techniques. Ajoutez à cela la pratique intense du bricolage, vous comprendrez son aisance pour tout ce qui touche au bâtiment.



LE CONTEXTE

« Ce bel immeuble du 19^e siècle, divisé en appartements, est partagé en deux entités, explique Farhat. D'un côté de l'escalier on a une copropriété, de l'autre une monopropriété. Le propriétaire de cette dernière habite à Paris et s'en est désintéressé en ne l'entretenant pas depuis très longtemps : d'où une dégradation progressive du bien. En outre, au fil du temps, des personnes sont venues occuper, sans droit ni titre, les logements vacants. Or, un jour, nous avons été alertés d'un risque d'effondrement de la toiture à cause de la rupture d'une panne* du toit. D'où l'enclenchement d'une procédure de péril ».

*La panne est une pièce de charpente posée horizontalement sur les fermes. Elle supporte les chevrons.

PÉRIL ORDINAIRE OU IMMINENT

La procédure de péril peut concerner tous types de bâtiments, à usage d'habitation ou industriels. Elle est fondée sur les notions de sécurité publique et de danger encouru par les personnes, occupants ou simples passants. L'origine du péril des désordres tenant à la solidité du bâti ou à des causes internes au bâtiment (menace d'effondrement de mur, de plancher, de gouttière, de balcon ou de toiture, garde-corps ou marches d'escalier descellés, enduit de façade soufflé, cheminée fissurée...).

« Il existe deux types de péril, précise Farhat Manseur. Le péril ordinaire qui est une atteinte à la solidité de l'immeuble ou de certains de ses éléments et présente un risque pour la sécurité des biens, des occupants et/ou du public. Le péril imminent ajoute au précédent une notion de gravité et d'imminence du danger. La procédure relevait du maire de la commune, mais, depuis la création de la Métropole, elle est désormais de la compétence de son Président ».

L'INTERVENTION DE LA MÉTROPOLE

Toute personne ayant connaissance d'une telle situation doit avertir les autorités administratives et c'est souvent vers le maire de la commune que les plaignants se dirigent. Celui-ci transmet alors le signalement au Président de la Métropole qui, après une procédure contradictoire, peut prendre un arrêté de mise en sécurité ordinaire ou d'urgence (exemple péril ordinaire). Néanmoins, s'il suspecte un danger grave et imminent, il doit, au préalable, demander au tribunal administratif de nommer un expert afin d'analyser la situation et d'établir un rapport sur la base duquel il prend un arrêté de mise en sécurité d'urgence (exemple péril imminent). « C'est dans cette phase d'expertise que j'interviens alors, précise Farhat. Si un arrêté est pris, j'en assure la gestion. ».

En effet, le propriétaire est sommé d'exécuter les travaux nécessaires pour faire cesser le désordre. Une astreinte financière, progressive dans le temps et d'un montant



modulable peut d'ailleurs être mise à sa charge. « Si le propriétaire ne s'exécute pas, ajoute Farhat, la Métropole peut se substituer à lui pour effectuer les travaux d'urgence, via des prestataires avec lesquels elle a contracté des marchés publics. Ensuite, nous entamons une procédure de recouvrement des frais engagés ».

RETOUR SUR LE TERRAIN DE LA VISITE

« Lorsque nous devons intervenir pour conforter un immeuble, nous sommes confrontés à des situations humaines difficiles qu'il nous faut aussi résoudre, souligne Farhat. Très souvent, nous devons mettre à l'abri des occupants de cet immeuble et donc leur trouver un nouvel hébergement ou un relogement. Dans cet immeuble, en particulier, il y avait des occupants sans droit ni titre pour lesquels nous avons dû trouver des solutions. En effet, nous avons été obligés de condamner l'accès des appartements fortement dégradés à l'aide de portes sécurisées ». Et c'est là que la relation humaine est importante comme Laure a pu s'en rendre compte.

HAUTE TENSION

Durant la visite, nos allées et venues à l'intérieur du bâtiment ont intrigué deux personnes. La première, un copropriétaire qui a vivement fait part de son agacement face à une situation où l'inertie du propriétaire défaillant empêche tous les travaux

d'entretien normaux de l'immeuble. Farhat Manseur a dû réexpliquer clairement, mais néanmoins fermement, le rôle exact de la Métropole dans cette situation et les lenteurs des procédures judiciaires complexes diligentées par toutes les parties en cause.

Il devra faire de même, quelques minutes plus tard, face à l'intervention verbalement agressive d'un occupant sans droit ni titre faisant valoir son « droit au logement » que lui confère, selon lui, désormais la loi.

Laure a pu apprécier la diplomatie et le tact de Farhat qui, très calmement, a défendu la position de la Métropole dans cette affaire et qui a rappelé à son interlocuteur le rôle qu'elle a joué pour reloger décentement deux personnes, occupant illégalement les lieux, afin de leur offrir la chance d'un nouveau départ dans la vie. « Cette facette de notre activité explique pourquoi notre unité est intégrée à la délégation Solidarités, habitat et éducation plutôt qu'à la très technique direction Patrimoine et moyens généraux. Notre unité, composée de six personnes, est scindée en deux : une partie technique (3 agents) et une autre pour la gestion administrative, dont notamment la rédaction des arrêtés (3 agents) ». Farhat Manseur, a été le premier à assurer ce nouveau métier lié à l'exercice d'une nouvelle compétence au sein de la Métropole. Durant quatre ans, il a même été le seul technicien sur le pont des procédures de péril pour l'ensemble du territoire.

COMMENT ACHETER

Véronique BERTRAND



Directrice des achats

Sylvain IAFRATE



Chef de projet image numérique

Stéphanie DESPRETZ



Chargée de mission

Fabienne CHARRIER



Responsable service commande publique

Joël SERAFINI



Coordonnateur fonction achat

Voté au conseil métropolitain le 25 janvier dernier, le principe d'élaboration du Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) va contribuer à atteindre les objectifs des politiques publiques de la Métropole sous deux aspects complémentaires : la justice sociale et la transition écologique

Le projet de loi pour lutter contre le dérèglement climatique a mis en lumière le rôle significatif des marchés publics, en prévoyant de faire évoluer les critères d'attribution des dits marchés vers une meilleure prise en compte des enjeux de l'achat responsable. Acheter responsable, c'est se poser des questions, avant de lancer une consultation, sur l'impact social et sociétal de l'achat et sur ses conséquences en matière environnementale. « Avec le projet du SPAR, explique Véronique Bertrand de la Direction de la Commande publique, il s'agit de redéfinir le rôle de l'acheteur dans une démarche durable et, plus globalement, la stratégie et la politique

d'achats de la Métropole en lien direct avec celles des entreprises. L'objectif est donc d'enclencher un cercle vertueux au bénéfice des deux parties : acheteurs et fournisseurs ».

UNE DÉMARCHE GAGNANT/GAGNANT

La concrétisation du SPAR était une décision prioritaire du nouvel exécutif qui entend, par le biais de ce nouveau cadre, transformer en profondeur la commande publique et l'économie du territoire pour l'entraîner vers une plus grande justice sociale et une meilleure prise en compte des enjeux de la transition écologique.

Une politique « achats responsables » participe ainsi, activement, à une économie solidaire qui favorise la création d'emplois locaux pérennes et non délocalisables, la réduction de l'emploi précaire et l'inclusion sociale, l'apprentissage, la diversité et un environnement de travail équitable.

En outre, une telle politique contribue à une économie plus sobre et résiliente, à la réduction des impacts de la consommation sur l'environnement, à la diminution de l'empreinte carbone et la préservation des ressources. Elle vise à limiter la pollution de l'air, de l'eau et des sols et à protéger l'espace de vie par des solutions plus respectueuses de la santé et du bien-être

des habitants.

Du côté des entreprises, les bénéfices de cette politique ne sont pas négligeables. Dans un article d'avril 2021 sur l'élargissement du label « achats responsables » aux critères environnementaux et sociaux, Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises déclarait : « Les entreprises qui seront vues comme étant responsables sur le plan environnemental et social disposeront d'abord d'un avantage compétitif auprès de leurs clients, leurs fournisseurs, leurs actionnaires et même auprès des jeunes diplômés ».

APRÈS LE DIAGNOSTIC, LE TEMPS DE L'ACTION

La démarche a fait l'objet d'une première phase de diagnostic conduite sous forme d'ateliers internes et touchant les principales filières économiques. Ce diagnostic a permis, avec l'appui de Sylvia Plion, consultante interne (service Accompagnement à la transformation de la Direction de la valorisation et de la modernisation de l'action publique), de définir les principaux points forts et les axes de progrès sur chaque filière. « Globalement, souligne Joël Serafini, coordonnateur fonction achat de la Direction ressources Urbain et Environnement, si la Métropole disposait plutôt d'un temps d'avance sur la mise en œuvre des clauses d'insertion avec l'appui de

RESPONSABLE ?

Le nouveau défi de la Métropole

Sylvia PLION



Consultante interne

Dominique MAURIGE



Chargée de mission

Chloé DOBICHE



Chargée de mission
clause d'insertion

la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, les volets environnementaux, notamment pour le changement climatique ou la lutte contre les discriminations, devaient être fortement accompagnés pour être davantage pris en compte dans nos achats ».

Ce diagnostic est enrichi, avec l'appui du prestataire CORPOE, d'une phase d'échanges et de

co-construction avec les entreprises du territoire. Une vingtaine d'interviews d'acteurs économiques, entreprises ou chambres les représentant, ont été réalisés.

« Orientés par les enseignements de ces interviews, complète Stéphanie Desprez, chargée de mission à la direction de la prospective et du dialogue public qui pilote ce prestataire, des émissions large audience seront suivies d'ateliers de travail collaboratifs. Le dialogue noué permettra de proposer des recommandations partagées entre la Métropole et les entreprises des filières concernées : celles de l'alimentation responsable et durable, des travaux de bâtiments/travaux publics et des déchets/nettoyement ».

Enfin, le plan d'action achat responsable du territoire (PAART), outil socle du SPAR, proposera une planification des achats sur trois ans. Une première programmation pluriannuelle sera, ainsi, élaborée sur la base des besoins des années 2021, 2022 et 2023.

UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU

En parallèle du SPAR, d'autres démarches sont engagées sur les achats responsables. Le service de la commande publique de la direction Assemblées, affaires juridiques et assurances, par exemple, rédigé un mémento juridique de l'achat

responsable pour accompagner l'ensemble des acteurs de ce projet structurant. Il sera régulièrement réactualisé suivant l'évolution de la réglementation, de la jurisprudence ou des expériences mises en place dans d'autres collectivités. « En février, ce mémento, souligne Fabienne Charrier, responsable de ce service, a notamment pris en compte des éléments importants sur la possibilité d'intégrer des outils de lutte contre la discrimination femmes/hommes. Différentes expériences d'autres collectivités y sont présentées : de la simple demande d'informations aux entreprises jusqu'au choix d'une clause de progrès ou même d'exécution ».

UN COMITÉ D'ANTICIPATION DES ACHATS

En décembre 2020, pour anticiper la démarche, un premier comité d'anticipation des achats 2021/22 a été mis en place pour les directions de l'urbain et de l'environnement afin d'identifier les enjeux de chaque achat à venir. Ce dispositif a vocation à être élargi à tous les services de la Métropole et à faire l'objet d'un suivi. Il s'agit d'engager rapidement la prise en compte progressive de la démarche par l'équipe chargée de piloter l'achat. « Un travail de suivi sur chaque sujet, ajoute Dominique Maurige, chargée de mission (direction Ressources urbain & environnement), plus détaillé et lié à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), a été réalisé en équipe sur une dizaine de marchés, afin d'identifier les effets de la mutation à propos d'exemples concrets : travaux de voirie, de nettoyage ou d'entretien des réseaux ».

L'ambitieux plan d'achats responsables nécessitera, désormais, non seulement le développement de nouveaux modèles, mais aussi une veille active pour promouvoir les solutions innovantes.

ACHAT RESPONSABLE ET INSERTION EN CHIFFRES

Depuis la création de la Métropole, le nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre de la commande publique de la collectivité a été multiplié par quatre. Les marchés de la Métropole représentent 42% des heures d'insertion du territoire.

262 890

heures d'insertion réalisées

(+ 7,4 % comparé à 2018) avec les marchés clausés sur 2019, 622 personnes bénéficiaires (en moyenne 1 personne réalise 423 heures)

26

marchés réservés avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) (107 013 heures, 420 personnes)

54 998

heures d'insertion réalisées par les DSP et Concessions

COMPOSTS COLLECTIFS : UN PETIT SEAU POUR CHACUN, UN GRAND SAUT POUR L'ENVIRONNEMENT !

Pour diminuer d'un tiers le volume de leur poubelle et faire du bien à la planète, la Métropole aide les citoyens volontaires à composter leurs déchets. Comment faire pour créer ces fertilisants naturels et gratuits ? Mode d'emploi.



Pour tout renseignement complémentaire : www.grandlyon.com/compostage

Un grand merci aux figurants : Fabien Guidon (Paul), Nina Megemont (Virginie) et Laura Foray (Camille)

LES ASSOS

Dans l'espoir d'une réouverture prochaine des lieux culturels...



AVRIL - 2021 - Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé les mardis et jeudis - Contact : Nathalie David : 04 78 63 41 96

SPECTACLES

<p>BOURSE DU TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dany Brilliant • The rabebats 	<p>HALLE TONY GARNIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cirque Phenix • Le plus grand cabaret • Disney en concert • Julien Clerc • Eddy de Pretto • Jeff Panacloc Adventure • Mario Luraschi • Holiday On Ice • Pat'Patrouille  	<p>RADIANT-BELLEVUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lac des cygnes • Fat Freddy's Drop • Carla Bruni • Deluxe • La Femme qui danse • Tutu • Christelle Cholet  	<p>SALLE 3000</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonnie Tyler 	<p>THÉÂTRE MAISON DE GUIGNOL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guignol (vacances de pâques) 
<p>COMÉDIE ODÉON</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patrick Timsit 			<p>TRANSBORDEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lilly Wood & The Prick • Camélia Jordana  	<p>FESTIVALS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jazz à Vienne • Les Nuits de Fourvière 
				<p>BIENNALE DE LA DANSE</p> <p>5 et 6 juin au théâtre antique de Fourvière</p>

LES ASSOS

P 21

Contactez le siège : 33 bis cours Général Giraud - 69001 LYON - Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél. 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org
 Comète : Rubrique "A la pause" - Le site : www.lyonsportmetropole.org



50 ANS, L'AVENTURE SPORTIVE DES AGENTS TERRITORIAUX LYONNAIS ET GRANDS LYONNAIS

RETENEZ LA DATE !
Samedi 26 Juin 2021
au Parc de Parilly



Un demi siècle, c'est l'espace temporel de la construction des racines des agents sportifs de la Métropole et de la Ville de Lyon et pour l'inscrire dans un futur collectif.
 Cet anniversaire exceptionnel, c'est le partage d'une histoire constituée par des vécus individuels ou fédéraux, à partager au cours d'une journée festive digne de cette belle aventure.

Le Stade de Parilly accueillera cet événement ouvert à tous les agents adhérents ou non.
 Ce sera une vitrine mais aussi un lieu de découverte des diverses disciplines que propose Lyon Sport

Métropole aux personnels de nos deux collectivités.
 Du sport loisir à la compétition, dans un cadre amateur, le complément indispensable au bien-être physique et mental.
 C'est par ce moteur que l'ASCUL devenue Lyon Sport Métropole a construit son Histoire ; une vie de bénévoles au service de l'intérêt général, l'ADN de la fonction publique pour partager un même objectif.

Samedi 26 juin de 10h à 18h, rejoignez ce rendez-vous festif dans un cadre verdoyant au sortir de l'état de crise sanitaire avec un parcours historique, des

animations sportives adaptées aux découvertes, des rencontres avec les responsables des 18 sections, des offres promotionnelles, des échanges d'expériences ...

Informations :
 Programme définitif et modalités de participation dans le respect des contraintes sanitaires prochainement sur le site : <http://50ans.lyonsportmetropole.org/>
 Le secrétariat LSM est à votre disposition pour vous renseigner :
 Tél : 04.78.28.95.42
contact@lyonsportmetropole.org

À très bientôt !

LE PETIT MÉTROPOLITAIN – AVRIL 2021



UN DÉNI DE DÉMOCRATIE !

Pour l'agenda social, les négociations engagées depuis 3 mois, ont une nouvelle fois abouti le 24 mars dernier **sur un constat d'échec.**

L'UNSA et L'UNICAT défendaient la nécessité de **redonner du pouvoir d'achat, dès cette**

année, pour l'ensemble des agents **sans distinction**, avec plusieurs mesures faisant l'unanimité, notamment :

- le doublement de la prime d'intéressement collectif en le passant de 300 à 600 €, dès cette année sans critères de convergence vers le bas ;

- l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant à 9 €, avec l'octroi de tickets restaurant aux télétravailleurs et d'une prime de dédommagement pour les frais à domicile, comme les textes l'autorisent ;

- la monétisation du CET, pour celles et ceux qui le souhaitent.

Sans explication, la Vice-Présidente n'a pas souhaité donner suite à ces demandes.

Une fois encore, l'exécutif, influencé par certains responsables, crée de la frustration entre les agents pourtant exemplaires et investis dans leurs missions respectives. Tout comme les lignes directrices de gestion, l'exécutif n'est pas en adéquation avec leur politique nationale.

C'EST UN DÉNI DE JUSTICE ET UNE PARODIE DE CONCERTATION !

Rejoignez-nous sur unsametropoledeleyon.com

UNSA Grand Lyon - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



À quoi ça sert ? À quoi je sers ?

Qui ne se pose pas régulièrement ces 2 questions et qui n'en souffre pas ?

Le travail et les efforts sont acceptés, quand ils servent un but qui fait sens, qui est compréhensible, intéressant et

conforte le service public.

Le manque de perspectives claires et stabilisées de notre collectivité et un dirigisme grandissant, sont peu propices au dialogue constructif et à la reconnaissance attendue par les agents.

Les nouvelles règles d'avancement et de promotion, imposées par l'exécutif, malgré un vote unanimement contre de vos 15 représentants du personnel, lors du CT du 18 mars dernier, en est un exemple flagrant.

Les négociations, qui n'en sont pas, sur les mesures sociales pour le mandat, aussi. L'exécutif décide seul de ce qui est bon... et de ce qui ne l'est pas.

Le dialogue social ne se décrète pas, il se vit et se partage. On en est loin à la métropole.

Peut-être faudra-t-il un sursaut collectif pour que les élus le comprennent enfin...

N'hésitez pas à rejoindre l'UNSA et l'UNICAT sur notre site commun unsametropoledeleyon.com ou à nous contacter sur le 06 62 24 69 39.



Pas de profit sur la pandémie !

La pandémie de COVID 19 nous a montré à quel point les services de santé et de soins sont vitaux pour nos vies et nos sociétés ; ce sont des biens publics ! Plus que jamais, nous devons protéger la santé et les soins de la commercialisation et la privatisation. La recherche et les technologies sont largement financées par de l'argent public, et du contribuable.

Ce qui a été payé par le citoyen doit lui appartenir ; les contrats avec les entreprises pharmaceutiques ne peuvent pas rester secrets !

Nous avons besoin de solidarités, pas de profits privés !

La CGT s'est engagée dans l'initiative citoyenne européenne « **#Right2cure: pas de profit sur la pandémie** » au travers d'une pétition pour :

- Protéger la santé en tant que bien public ;
- Travailler pour assurer un vaccin pour tous : renoncer aux droits de propriété intellectuelle, augmenter la production et l'accessibilité à travers le monde ;

- Accroître les investissements pour la santé et la protection sociale.

Nous ne serons pas protégés du virus tant que la population mondiale ne sera pas vaccinée.

Les applaudissements ne suffisent pas ! Il faut reconstruire le caractère public de nos services de soins et reconnaître le rôle crucial des services sociaux dans nos sociétés. **Signez la pétition !**

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

Adresse d'accueil : Immeuble Gémellyon Sud - 59 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

CGT STEPPI : 04 28 67 56 54 - cgtstepci@yahoo.fr

Adresse accueil et postale : Bourse du travail - salle 21 - Place Guichard 69003 Lyon

<http://cgt-metropoledeleyon.reference-syndicale.fr/>



Votre carrière : soyez vigilants avec la CFDT

Lors de la CAP A du mois de mars, dix-huit agents ont vu leur carrière améliorée :

La Cfdt est intervenue pour que l'ancienneté importante de certains directeurs territoriaux soit utilisée pour dans leur nouveau grade d'attaché

hors classe. C'est par une lettre-pétition, signée par une dizaine d'entre eux, que la Cfdt a revendiqué la mise en œuvre du texte. Après interrogation du centre de gestion 69, la Métropole a validé notre interprétation du statut particulier des attachés territoriaux. Pour ces agents, cela entraîne un passage immédiat ou plus rapide au grade d'attaché hors classe échelon spécial.

Cela a permis de rattraper jusqu'à trois ans de carrière pour certains. Tous les agents bénéficieront d'un versement rétroactif conséquent et d'une augmentation de traitement plus rapide. Onze agents sont en activité et sept à la retraite. Pour ces derniers, la Métropole les soutiendra dans leur démarche auprès de la CNRACL pour revaloriser leur pension.

C'est une victoire pour les agents concernés et la Cfdt.

N'hésitez pas à nous solliciter pour votre carrière.

Adhérer à la Cfdt :



Contactez la Cfdt : 04 28 67 56 51
ou par mail cfdt@grandlyon.com
Blog : <https://cfdtmetropoledeleyon.com>



Agenda social 2021 :

LE COMPTE N'Y EST PAS !

L'agenda social est un calendrier de réunions thématiques pour échanger sur les questions de ressources humaines, dont les questions salariales, avec l'administration. Les organisations syndicales dont la CFTC se sont réunies avec l'exécutif pour une ultime rencontre en mars dernier. Force est de constater que le déplaçonnement de la prime d'intéressement collectif a disparu des priorisations de l'administration, cela semblait pour notre syndicat être une priorité. Pour un réel dialogue social, nous souhaiterions que nos propositions ne restent pas aux vestiaires ! L'exécutif engage seulement 2,5 M€ sur 2021 pour la totalité des mesures qui seront mises en place alors que l'ancien exécutif avait mis 7,5 M€ sur l'année 2019 ! La CFTC dénonce un agenda social au rabais. Le calcul est vite fait, une partie des agents restera sur le banc de touche sans voir la moindre couleur d'une augmentation de son pouvoir d'achat. Les agents ne font pas l'aumône. La CFTC **redemande le déplaçonnement de la prime d'intéressement de février de 300€ à 600€ sans mesure de convergence avec mise en place sur l'année 2021.**

Syndicat CFTC - Immeuble Gémellyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

Tél : 04 28 67 56 49 - Contactez-nous par mail : cftc@grandlyon.com

Blog : <https://www.cftcmetropoledeleyon.fr/>



Quand trop c'est trop !?

Les lignes directrices de gestion d'avancement de grade et de promotion interne - **SUITE**.

La CFE-CGC lutte depuis 2015 pour des avancements de grade récompensant la valeur professionnelle de l'agent.

Si en catégorie C, cette règle a pu s'appliquer, c'est grâce à la limitation de l'avis de la haute hiérarchie à seulement 10% des promouvables. Pour la B et encore plus flagrant pour la A, l'avancement s'est fait uniquement sur l'intervention de notre haute hiérarchie qui prend une décision arbitraire «à la tête du client».

Nous avons combattu fortement cette ineptie pendant 5 longues années, y compris pour les promotions internes. Rien n'y a fait.

Aujourd'hui, les propositions de l'administration qui a fait semblant d'entendre les OS vont faire perdurer une nouvelle usine à gaz qui laissera encore sur le carreau les agents compétents mais non flagorneurs (flagorneur = crieur de pompes). Nous aurions espéré une autre perspective de la part de nos nouveaux élus.

Est-on en colère ? OUI.

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 bd Vivier Merle

Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

Tél : 04 28 67 56 45 - Email : cgc@grandlyon.com

Blog : cqcmetropoledeleyon.blogspot.fr



C comme corvéable !

Depuis le début de la crise sanitaire, les agents territoriaux de catégorie C sont en prise directe avec la population.

FO, fidèle à ses principes, considère qu'il est maintenant urgent de revaloriser tous ces agents :

Adjoints techniques, Administratifs, ATSEM, Agents des écoles, Auxiliaires de soins, ...

Tous ces agents ont été pénalisés par la suppression des avancements au minimum dans le cadre du protocole PPCR qu'en septembre 2015, FO avait refusé de signer. Cet accord a figé les carrières puisque sans avancement accéléré d'échelon, nombre de fonctionnaires n'atteindront pas leur dernier échelon. La considération portée aux fonctionnaires au service de la population sous-tend l'esprit des termes du PPCR.

Il est plus que temps de revaloriser leurs carrières

FO DEMANDE L'OUVERTURE IMMEDIATE DE NEGOCIATIONS POUR NOS COLLEGUES DE CATEGORIE C

FO - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e

Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



Face à la COVID19, SUD revendique :

- la gratuité des protections optimales et en quantité suffisante pour tous les agents : masques dont FFP2, gels, tests...
- une information claire sur les conditions d'aération des locaux,

- la reconnaissance de la contamination au COVID en accident du travail ou en maladie professionnelle,

- le maintien en ASA des agents porteurs d'une maladie chronique qui le souhaitent,

- le maintien des ASA pour les personnes qui cohabitent avec une personne vulnérable,

- la prise en charge par l'employeur des matériels et autres frais inhérents à la mise en place du télétravail,

- la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels dans chaque service pour prendre en compte l'avis des agents et adapter l'organisation du travail aux différentes situations,

- le renforcement des équipes de la médecine du travail,

- le placement en ASA des agents positifs au COVID et asymptomatiques puisque leur éviction est une question de santé publique,

- l'abrogation de la journée de carence.

Adresse postale : 20 rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Adresse physique : Gémellyon - 1^{er} étage - 59 Bd Vivier Merle - 69003 Lyon / **Tél. :** 04 28 67 56 57

E-mail : sud@grandlyon.com / **Site internet :** <http://www.sud-ct.fr>



Info du 12 avril 2021

Une intersyndicale composée notamment de la FA a fait un courrier au Ministère de la Fonction Publique. Celui-ci rappelle que depuis le début du quinquennat, les gouvernements successifs ont toujours refusé des mesures de revalorisation de la valeur du

point pour les agents publics.

Ce refus est synonyme de blocage des rémunérations et a pour conséquence une perte du pouvoir d'achat.

Cette perte ne peut se poursuivre indéfiniment avec des mesures parcellaires, catégorielles et des indemnités d'autant qu'elle impacte également le niveau des retraites.

La hausse du smic de 0,99 % au 1^{er} janvier 2021, a impacté les indices des premiers échelons de catégorie C, en rattrapage, les agents concernés ont pu bénéficier, de 2 points d'indice supplémentaires pour les rémunérations 330 à 333 et 1 point pour ceux entre 334 et 335, ce qui est totalement insuffisant d'où les raisons de notre courrier pour demander l'ouverture de négociations pour l'ensemble des agents publics de tous les versants de la FP.

FA - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e

Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



FSU - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e

Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex

04 28 67 56 55 - Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com



La métropole vient de mettre en place une forme de RSA réservée aux jeunes. C'est globalement positif puisqu'avant il n'y avait rien pour les jeunes. Cependant, à la CNT nous nous demandons s'il est bien normal que le revenu filet des jeunes soit moins élevé que celui des adultes compte tenu qu'ils ont des besoins spécifiques notamment en formation. De plus, le bénéficiaire ne pourra toucher cette aide que pendant un an entre ses 18 et ses 25 ans. Si on sortait de la pauvreté aussi facilement tout le monde le ferait.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon

06 76 16 38 17 - cnt@grandlyon.com

SENTEZ-VOUS
SPORT

C'est bien plus que du sport !

SENTEZ-VOUS
SPORT

C'est bien plus que du sport !

SENTEZ-VOUS
SPORT

C'est bien plus que du sport !

DEVIENT

Parenthèse

Métropole



COM INTERNE

GRANDLYON
la métropole